

DÉPARTEMENT  
DE L'ESSONNE  
Arrondissement de  
Palaiseau  
Canton d'Arpajon

N°	2026	024	1
----	------	-----	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY**

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 26 mars 2026	L'an deux mille vingt-six, le 1 <sup>er</sup> avril à 20h30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Benoît FRIMON-RICHARD, Maire.
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> 26 mars 2026	<b>Étaient présents :</b> MME DELAVOIX, M. CREMOUX, MME CLERVILLE, M. PIERRON, MME CLERC, M. TOUTI, MME PROT et M. LEHMANN, Maires adjoints,
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	M. BREHIER, MME RAFOUJAUULT, M. MONGUILLON, MME LEJARS, M. SIPA, M. COUTURIER, MME CAILLON, M. PAYEN, M. WERLE, MME MEYER, MME LECOUCPEUR, MME PICARD, MME VINCENT, M. GONCALVES et M. GOUSSEFF, formant la majorité des membres en exercice.
EN EXERCICE : 29	<b>Absents représentés :</b> MME PALA par MME DELAVOIX.
PRÉSENTS : 24	<b>Absents excusés :</b> M. MORAND-MINVIELLE, MME GUILLOTIN et M. DA VEIGA FERNANDES
VOTANTS : 25	<b>Absent :</b> M. CHATTAHI
	M. BREHIER a été élu secrétaire de séance.

**DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL  
AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE, SPL SORGEM – SERVICES ET TERRITOIRES**

M. FRIMON-RICHARD, Maire de la commune d'Egly, présente au conseil municipal, la société publique locale, SPL SORGEM qui a été créée courant 2025 à laquelle la commune d'EGLY s'est associée par délibération n°2025- 042-15.

Il précise que l'objet social est formé entre les actionnaires, une société publique locale à conseil d'administration, conformément aux dispositions du Code de commerce relatives aux sociétés anonymes et aux dispositions du Code général des collectivités territoriales relatives aux sociétés publiques locales.

Il indique que la société a pour objet la mise en œuvre de toute action ou opération d'aménagement au sens de l'article L.300-1 du Code de l'urbanisme, selon lequel :

*Les actions ou opérations d'aménagement ont pour objets de mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat, d'organiser la mutation, le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, de favoriser le développement des loisirs et du tourisme, de réaliser des équipements collectifs ou des locaux de recherche ou d'enseignement supérieur, de lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne ou dangereux, de permettre le recyclage foncier ou le renouvellement urbain, de sauvegarder, de restaurer ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels, de renaturer ou de désartificialiser des sols, notamment en recherchant l'optimisation de l'utilisation des*

La SPL exercera ses activités exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur leur territoire. Elle est composée de 16 actionnaires, avec un capital fixé à 225 000 €.

Conformément aux articles L 1524-5 et R 1524-6 du CGCT, tout actionnaire a droit, au moins, à un représentant au Conseil d'Administration ou à « l'Assemblée spéciale » désigné, en son sein, par l'organe délibérant de la collectivité territoriale qu'il représente.

Il est proposé à l'assemblée :

Envoyé en préfecture le 08/04/2026

Reçu en préfecture le 08/04/2026

Publié le

ID : 091-219102076-20260401-ACTE20260241-DE

- M. Bernard PIERRON comme représentant à l'assemblée générale des actionnaires, et comme mandataire représentant la commune à l'assemblée spéciale de la société publique locale.

**Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.**

**Le Conseil Municipal**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1524-5 et R 1524-6 du CGCT

**VU** le Code du Commerce,

**VU** les statuts de la société SPL SORGEM,

**VU** la délibération n°2025-042-15 du 26 juin 2025.

**CONSIDÉRANT** la nécessité de désigner les représentants du conseil municipal appelés à siéger au sein de la société SPL SORGEM,

**Après en avoir délibéré, à 24 voix POUR et 1 ASBTENTION,**

**DÉSIGNE :**

- M. Bernard PIERRON comme son représentant à l'assemblée générale des actionnaires
- M. Bernard PIERRON mandataire représentant la commune à l'assemblée spéciale de la société publique locale.

**AUTORISE** le représentant de la commune à l'Assemblée spéciale à présenter sa candidature pour toutes fonctions et à les accepter,

**Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits**

Certifié exécutoire compte  
tenu de la réception en

Sous-Préfecture le : 08/04/2026  
et de la publication le : 09/04/2026  
Le Maire



Benoît FRIMON-RICHARD



Pour extrait conforme  
Le Maire d'Egly

Benoît FRIMON-RICHARD